



Commune de BONNAY-SAINT-YTHAIRE

6 rue du Pressoir – 71460 – Bonnay

COMMUNE DE BONNAY-SAINT-YTHAIRE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2024

Convocation émise le 30 mars 2024.

Sous la présidence de : Christophe Parat, maire.

Présents : Yves Blot, Agnès Bordat-Catoire, Denys Bourguignat, Fabienne Chavanne, Jennifer Commerçon, Murielle Gaudillère, Raymond Gilbertas, Thierry Gillot, Jean-Guy Lebeau, Georges Mazuir, Bernard Metrat, Jean-Pierre Renaud, Alain Trichard.

Excusés : Antoine Estève, avec pouvoir à Jean-Pierre Renaud, Marylène Gressard, avec pouvoir à Agnès Bordat-Catoire, Jean-Claude Delorme, avec pouvoir à Yves Blot.

A été nommé secrétaire de séance : Denys Bourguignat.

La séance est ouverte à 20h00.

Tour de table :

Christophe Parat présente le nouvel outil de cadastre (SIG) proposé par l'ATD. C'est un outil performant, disposant de plusieurs couches d'analyse et intégrant de nombreuses fonctions en plus de celles habituellement dévolues à un outil de cadastre (base : identification des parcelles et des propriétaires).

Ce logiciel est mis gratuitement à la disposition des adhérents à l'ATD.

Jean-Guy Lebeau interpelle le Conseil au sujet d'un débord de toiture de garage sur le domaine public, rue du Lavoir à Bonnay. Ce type de débordement dangereux pour la circulation est-il autorisé sur une route communale ?

Fabienne Chavanne a participé au CS des Avouards, au cours duquel l'avenir de l'épicerie a été évoqué. Une chorale participera à la fête d'été du Foyer Rural.

Approbation du compte-rendu du conseil du jeudi 7 mars 2024 :

→ *Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Délibérations :

Le document de présentation du compte administratif 2023 et du budget primitif 2024 commenté en séance est joint en annexe à ce compte-rendu ; il est à la disposition à la mairie.

1. Approbation du compte administratif de la commune pour l'exercice 2023 :

La présentation du rapport du 2^{ème} adjoint en charge des questions financières a apporté toutes les clarifications nécessaires à la compréhension du déroulement de cet exercice, le premier de la commune nouvelle.

Pour la section Fonctionnement, certaines dépenses courantes ont été plus importantes que prévu en raison de la mise en route de l'organisation de la commune nouvelle. Le résultat de clôture, après intégration des reports antérieurs, s'élève à 206 048,95€, y compris le solde du budget annexe d'assainissement.

Pour la section Investissements, la réalisation présente un important retard en comparaison du budget en raison de décalage de l'aménagement de la départementale 126 dans la traversée du bourg de Saint Ythaire, tant pour les dépenses que pour les recettes (subventions). Le résultat de clôture s'élève à 26 888,07€.

Madame Agnès Bordat-Catoire, 1^{ère} adjointe, procède au vote en l'absence du maire.

→ Après en avoir débattu, le conseil approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés les comptes de l'exercice 2023.

2. Approbation du compte administratif de l'assainissement pour l'exercice 2023 :

L'activité d'assainissement est prise en charge la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2024. La commune doit approuver les comptes de l'exercice 2023 qui était sous sa responsabilité.

Le compte administratif de l'assainissement fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 78 239,23 €. Ce budget annexe étant clos à la fin de cet exercice, son excédent est incorporé au résultat de clôture du compte administratif de la commune.

Madame Agnès Bordat-Catoire, 1^{ère} adjointe, procède au vote en l'absence du maire.

→ Après en avoir débattu, le conseil approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés les comptes de l'exercice 2023.

3. Affectation du résultat de l'exercice 2023 :

Conformément aux règles comptables habituelles, les résultats de l'exercice 2023 sont affectés respectivement aux reports à nouveau des sections fonctionnement et investissement.

→ Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Taux des taxes locales pour 2024 :

La commune nouvelle avait défini les règles de l'intégration fiscale progressive des deux anciennes communes qui va se réaliser en 4 ans (délibération n°2023-20 du 2 février 2023). Il est proposé de maintenir les taux objectifs.

→ Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Subventions aux associations :

Le maire présente les propositions pour l'exercice 2024, en apportant une aide plus conséquente aux associations qui participent à l'animation et la vie communale.

→ Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Transfert du solde du budget annexe d'assainissement :

Le maire explique la situation financière liée à l'activité d'assainissement transférée à la Communauté de communes.

Il propose un reversement partiel du résultat excédentaire à hauteur de 10 000,00€.

→ Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Approbation du budget primitif 2024 :

Le rapport de présentation est joint en annexe.

→ Après en avoir débattu, le conseil approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le budget primitif de l'exercice 2024.

8. Prime pouvoir d'achat :

Le conseil est invité à se prononcer sur l'octroi d'une prime pouvoir d'achat proposée par le gouvernement dans un cadre précis de présence des agents et de leur rémunération et laissée à l'initiative des collectivités locales.

Ayant reçu l'approbation du Comité technique, la somme des primes qui seront versées aux agents de la commune est estimée à 1 500,00€.

→ Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9. Retrait de la délibération 2023-84 :

Du fait de sa forme incomplète, cette délibération qui autorisait les dépenses d'investissement avant le vote du budget doit être retirée des délibérations, et non simplement annulée.

→ Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10. Travaux ONF :

La commune a confié à l'ONF la gestion et les travaux d'entretien de son patrimoine forestier. En conséquence, l'ONF a fait parvenir les devis correspondants à ces prestations pour l'année 2024 :

- Maintenance : 990,00 €HT
- Travaux sylvicoles : 450,00 €HT

→ Le conseil approuve ces devis à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11. Repas des aînés :

Les modalités du repas des aînés sont les suivantes :

- Les habitants âgés de 67 ans et plus sont invités par la commune,
- Les autres personnes souhaitant y participer doivent s'acquitter d'une somme de 25,00 €.

→ Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des membres présents ou représentés.

12. Protocole Terres rouges avec la commune :

Le maire délégué expose la situation. Un protocole est en cours de négociation et il est demandé au conseil de donner mandat au maire pour poursuivre la négociation et signer le protocole.

→ À l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil donne mandat au maire pour négocier et signer le protocole.

Commissions municipales

1. Vie locale :

La commission Vie locale présente les modifications apportées au règlement de location des salles communales.

2. Inauguration des lavoirs :

Jean-Pierre Renaud fait le point sur la préparation de cet évènement programmé le 20 avril qui marquera la fin de ce chantier de restauration des quatre lavoirs de Saint-Ythaire.

La séance est levée à 22h40

Prochaine réunion du conseil municipal : jeudi 2 mai 2024 à 20 heures à Saint-Ythaire.